https://ricochets.cc/Valence-manifestation-gilets-jaunes-declaree-du-1er-fevrier-interdite-par-le.html



Valence, manifestation gilets jaunes déclarée du 1er février interdite par le préfet!

- Les Articles -

Date de mise en ligne : jeudi 30 janvier 2020

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

Copyright © Ricochets Page 1/2

Valence : les médias locaux et des posts Facebook indiquent que la manifestation gilets jaunes déclarée pour le 1er février 2020 a été interdite par le préfet de la Drôme.

Petit rappel pour France Bleu qui emploie des termes inadaptés prêtant à confusion, le préfet n'a pas à accorder une quelconque autorisation pour une manif, car on ne demande pas une autorisation de manifester, mais on fait une déclaration. Après ça les préfets peuvent en effet interdire, exceptionnellement, pour X raisons.

Mais c'est clair qu'avec le climat de dictature ambiante, les manifs deviennent de fait soumises au bon vouloir de l'Etat...

Références:

- Droit de manifester : que dit la loi ?
- Manifestations à caractère revendicatif
- Organisation de manifestations, défilés ou rassemblements sur la voie publique

Le droit de manifester n'est donc pas soumis à un régime d'autorisation, l'interdiction demeurant l'exception. Par ailleurs, une interdiction ne peut se fonder sur des motifs d'opportunité (l'autorité ne prend pas de décision en fonction de la qualité de l'organisateur ou du motif de la manifestation)

Concernant le Rallye : <u>voici le programme</u> - Le Rallye rejoint Valence pour 16h : *15h55 : Parc fermé - Champ de Mars*

Les rallyes, c'est quand même un peu obsolète, à l'heure où les émissions de CO2 détruisent le climat, provoquent des catastrophes, et où la bagnole et sa religion détruisent les terres et les animaux...

Note : si c'est le rallye qui pose problème, alors déclarer une manif par d'autres personnes que des gilets jaunes et sur un autre parcours, évitant le Champ de Mars ?

Voir aussi ces infos et analyses sur les diverses formes d'interdictions de manifestations : <u>Gilets jaunes : les interdictions de manifestation</u>, <u>l'autre face de la répression</u> - Derrière les violences policières, les interdictions de manifestation. Du 17 Novembre 2018 au 16 Novembre 2019, nous avons comptabilisé 531 lieux interdits à la manifestation visant le mouvement des Gilets Jaunes. Notre enquête révèle l'autre face de la répression du mouvement, celle, moins visible, des expulsions de ronds-points, des parcours défendus dans les centres-villes, des recours au tribunal administratif. Si les interdictions de manifester sont moins bruyantes que les tirs de LBD, rien n'indique qu'elles soient moins efficaces.

Copyright © Ricochets Page 2/2